

Expert(e) International(e) en « Aquaculture »

Projet Economie Bleue, Pêche et Aquaculture

Description du projet

L'objectif général du projet « Economie Bleue, Pêche et Aquaculture » est de contribuer au développement économique de l'Algérie en développant durablement l'Economie Bleue (EB) notamment dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en capitalisant notamment sur les résultats du projet DIVECO2 et en cohérence avec les actions que le Gouvernement algérien sera amené à lancer au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Economie Bleue (SNEB).

Trois objectifs spécifiques (OS) sont proposés pour atteindre cet objectif général, avec leurs résultats attendus, comme suit :

OS1 – L'économie bleue soutient la création d'emplois, de valeur et de nouvelles opportunités d'investissement au profit des communautés côtières par la diversification des services, l'innovation, la mise en place de la Planification des Espaces Maritimes (PEM) et la promotion de l'aquaculture marine et continentale :

R1.1 – Les revenus des acteurs économiques des zones côtières du pays, en dehors du secteur de la pêche, sont stabilisés voire accrus au niveau local, par la diversification des activités de l'économie bleue, y compris de l'aquaculture, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en créant de nouveaux services et/ou métiers, y compris pour les femmes ;

R1.2 – Les acteurs de la recherche et de l'innovation sont accompagnés pour mieux contribuer au développement de l'économie bleue et un programme national de recherche et développement est initié en matière de biotechnologies marines, de techniques de pêche adaptées et d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ;

R1.3 – La planification intégrée des espaces maritimes et littoraux est mise en œuvre dans les sites pilotes avec une gouvernance et des outils dédiés ;

R1.4 – Une offre de formation répondant aux besoins de l'économie bleue est mise en place au profit des acteurs publics et privés de la pêche et de l'aquaculture.

OS2 – Les revenus et les conditions de travail des pêcheurs artisans sont améliorés :

R2.1 – Les structures professionnelles sont renforcées ;

R2.2 – La création de valeur ajoutée est accrue et tracée dans le secteur de la pêche ;

R2.3 – Les petits métiers de la pêche algérienne sont suivis, accompagnés et encadrés conformément à la déclaration ministérielle relative au plan d'action pour la pêche artisanale en Méditerranée et en Mer Noire.

OS3 – L’Algérie dispose des capacités opérationnelles pour assurer le suivi, le contrôle et la gestion de la pêche sur l’ensemble de son territoire en répondant aux définitions et exigences d’encadrement et de rapportage auprès des instances régionales de régulation (CGPM, CICTA).

R3.1 – L’administration dispose d’un système d’information halieutique (SIH) performant, ainsi que de capacités techniques et d’un cadre juridique adapté pour gérer les stocks halieutiques avec l’implication des professionnels pour un suivi effectif et partagé des captures et de la production ;

R3.2 – Dans les zones pilotes, les activités de la pêche sont suivies, contrôlées et surveillées sur des zones réglementées dans une perspective d’extension ultérieure de ces dispositifs à l’ensemble des espaces maritimes algériens ;

R.3.3 – Les capacités de contrôle, de surveillance des activités, dont celles de lutte contre la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée) sont renforcées et testées en premier lieu dans les nouvelles ZPR.

Lieu de mise en œuvre

Le programme se déroulera en Algérie, dans les 14 wilayas côtières. Trois bureaux régionaux seront ouverts à l’est (Annaba), au centre (Boumerdès) et à l’ouest (Tlemcen). Des thématiques prioritaires seront identifiées et mises en œuvre sur des « zones pilotes » regroupant une à plusieurs wilayas côtières. Par ailleurs, des actions ponctuelles pourront également être mises en œuvre en dehors de ces zones pilotes en fonction des besoins identifiés.

L’équipe

L’équipe de pilotage et coordination, basée à Alger, est en charge du pilotage des activités déléguées à Expertise France (i) définition et mise en œuvre de la stratégie d’intervention à l’échelle nationale et régionale (ii) pilotage des trois équipes régionales (iii) mise en œuvre de la stratégie de communication et visibilité, et du système de suivi-évaluation (iv) gestion administrative et financière du projet.

Cette équipe est composée d’un chef de projet, d’un chef de projet adjoint également expert référent « Economie Bleue », d’un.e chargé.e de mission S&E, d’une chargée de mission en communication, d’une assistante administrative, d’un.e responsable administratif et financier, d’une comptable, d’une responsable en passation de marchés, d’un.e acheteur, d’un logisticien.ne et d’expert.es techniques long terme référent.e.s. Ces expert.e.s référent.e.s accompagneront le chef d’équipe et les équipes régionales dans la définition et la mise en œuvre des activités du projet. Ils couvriront notamment les thématiques suivantes : Economie bleue, Recherche et formation universitaire, Secteur Pêche et aquaculture, Protection sociale, Surveillance des Pêches.

Les équipes régionales seront installées dans les bureaux projet situés dans les 3 zones pilotes identifiées. Des sites pilotes correspondant à des zones restreintes (site industriel, site d’expérimentation, etc.) réparties dans les 14 wilayas côtières seront identifiés pendant les phases de démarrage et de mise en œuvre du projet. Les équipes régionales seront en charge (i) du pilotage et de la mise en œuvre des activités à l’échelle régionale (ii) de la concertation avec les partenaires de mise en œuvre à l’échelle régionale (iii) de la supervision des expert.e.s court termes et des prestataires de services mobilisés. Les équipes régionales sont composées d’un.e responsable de bureaux, d’un.e animateur.trice terrain, d’un.e assistant.e administratif et financier, d’un.e chauffeur ainsi que des expert.e.s long terme et court terme. L’équipe sera également appuyée par un.e Chargé.e de projet

basé.e au siège d'Expertise France à Paris. Des échanges hebdomadaires auront lieu entre le siège et le bureau à Alger.

Contexte de la mission

Le secteur de l'aquaculture en Algérie a connu à partir de 2016 une augmentation progressive de sa production pour atteindre une 5100 tonnes en 2018. Durant cette période le nombre d'investissements et de projets a également connu une progression significative bien que les objectifs de production des fermes marines et continentales en exploitation ne soient toujours pas atteints.

Localement, la demande nationale de produits halieutiques, dont aquacoles n'est pas encore satisfaite et l'écart entre la demande et l'offre reste encore important (source FAO 2018). En ce qui concerne le marché extérieur, la filière n'est pas encore entrée en exportation car, entre autres, les prix des produits aquacoles en Algérie sont plus élevés que ceux des pays voisins et européens. La filière aquacole n'est pas encore bien structurée et aucune stratégie commerciale n'est identifiée : peu ou pas de marchés cibles déclarés, tant localement qu'à l'échelle du continent ou de l'Europe.

En ce qui concerne la pisciculture intégrée à l'agriculture, le programme national d'ensemencement a touché près de 1 400 bassins d'irrigation sur 15000 à 20000 recensés. Le développement des activités piscicoles requiert des investissements conséquents pour l'aménagement des installations hydrauliques et des bassins. Le financement de ces investissements peut ainsi représenter un frein au développement de la pisciculture intégrée.

L'objet de la mission s'inscrit donc dans le cadre de la mise en œuvre de l'OS1 du projet (Les revenus des acteurs économiques des zones côtières du pays, en dehors du secteur de la pêche, sont stabilisés voire accrus au niveau local, par la diversification des activités de l'économie bleue, y compris de l'aquaculture, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, en créant de nouveaux services et/ou métiers, y compris pour les femmes) et son résultat R 1.1, notamment son activité **A.1.1.3**

A.1.1.3 : Développement des fermes d'aquaculture marine durables, des fermes piscicoles intégrées à l'agriculture, et des services le long de ces chaînes de valeur

Description de la mission et résultats attendus

Sous l'autorité du Chef de projet, du Chef de projet adjoint et de l'expert référent « Pêche et Aquaculture », l'Expert.e contribue, conformément à ses objectifs et à ses résultats attendus, à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie d'intervention au sein du projet. Il/elle participe à l'animation et à la coordination des experts court-termes, des équipes régionales et des partenaires impliqués dans la réalisation de sa mission. Il/elle s'assure de la cohérence interne et externe des activités développées dans le cadre de sa mission et de la bonne circulation de l'information auprès de l'équipe de pilotage et de coordination sur Alger et les bureaux régionaux. L'Expert.e pourra être appuyé.e par plusieurs experts.e.s courts termes mobilisés dans le cadre de sa mission. Il/elle assurera la coordination intersectorielle des activités du projet via la coordination des expert.e.s référent.e.s.

L'Expert.e participe à l'élaboration de la stratégie d'intervention et à la mise en œuvre opérationnelle de l'OS 1, notamment son **résultat R1.1**.

Durant la phase de démarrage, il/elle rédigera une feuille de route présentant la mise en œuvre prévisionnelle et opérationnelle de ses activités conformément à l'approche méthodologique et de gouvernance du projet.

Cette action devra être menée en cohérence avec celles du R2.2 (**La création de valeur ajoutée est accrue et tracée dans le secteur de la pêche**) visant à renforcer la chaîne de valeur du secteur de la pêche. Elle intégrera les aspects économiques, sociaux et environnementaux. La place des femmes y sera identifiée, ainsi que les perspectives de changement et d'augmentation de leur part dans les métiers de l'aquaculture. Les discriminations salariales ou de revenus - par une surreprésentation dans les maillons moins bien rémunérés de la chaîne de valeur - seront étudiées et des recommandations formulées pour réduire les écarts.

Les actions suivantes sont envisagées dans le cadre du projet :

- Audit préliminaire et études : conduite d'une étude de marché, diagnostic de l'existant, identification de modèles économiques et recommandations pour la filière en tenant particulièrement compte des facteurs favorables à l'intégration des femmes et des jeunes ;
- Etude et accompagnement pour la mise en place de fermes pilotes de démonstration et d'appui au développement aquacole : identification des exploitations, mise à niveau de fermes pilotes et adaptation des programmes de formation sans stéréotypes de genre ;
- Pour le développement des services, les actions seront réalisées sur les sites pilotes identifiés pour l'aquaculture ou la pisciculture intégrée. Les services complémentaires nécessaires à l'intégration économique des femmes dans le secteur seront identifiés et les institutions responsables sollicitées. Les exemples de succes story autour des femmes seront valorisés. ;
- Appui du programme « start-ups EBC » et autres structures existantes de soutien aux entrepreneurs pour le développement de projets d'aquaculture et de pisciculture ;
- Réalisation de supports et de séances de sensibilisation-vulgarisation auprès des porteurs et porteuses de projets potentiels et des agriculteurs et agricultrices pour l'aquaculture marine durable.

Profil souhaité

Le/la Expert.e International. e « Aquaculture » devra répondre au profil suivant :

- BAC+3 / BAC+5 et plus en aquaculture, agronome avec spécialité aquaculture, gestion et aménagement aquacole, ou autres domaines pertinents au regard de la thématique ;
- Très bonne connaissance des différents segments de la filière aquaculture (amont et aval du segment production), de la réglementation, des modèles économiques, des politiques publiques, aquaculture durable - et de ses acteurs au niveau régional, national et local ;
- Très bonne connaissance du développement durable dans le contexte algérien est un atout.
- Compétences avérées de coordination dans un contexte multi-acteurs et multi-institutionnel ;

- Capacité à travailler en équipe et sens de la diplomatie ;
- Capacité d'adaptation, flexibilité et leadership ;
- Maîtrise des outils bureautiques (Excel Avancé, Word, PowerPoint, etc.) ;
- Excellentes capacités de communication à l'écrit et à l'oral;
- Qualités analytiques et esprit de synthèse ;
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et grande rigueur ;
- Capacité et disponibilité de déplacement dans les régions et les sites pilotes du projet ;

Expériences professionnelles

- Au moins 10 années d'expérience professionnelle générale dans le secteur de l'aquaculture
- Au moins 8 ans d'expérience professionnelles dans à minima l'un des domaines suivants : aquaculture générale, génie aquacole, industries connexes dont notamment transformation des produits aquacole, réseaux de distribution ..., appui aux instances de gouvernance locales (chambres, organisations professionnelles)
- Expériences en accompagnement technique et renforcement de capacités des acteurs du secteur Pêche et aquaculture
- Expérience dans un pays méditerranéen est un atout

Informations complémentaires

Lieux de la mission : Alger et wilayas côtières, certaines wilayas du sud algérien.

Possibilité de travail à distance (40% du temps)

Documents à fournir à l'appui de la candidature

- Un CV
- Lettre de motivation
- Références

Prise de poste prévue pour septembre 2022

Type de contrat : CPS expertise perlée (expert international)

Date limite de candidature